



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Rachel VITTE

Présents : Mmes Nadine de LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE,

Mrs. Yves CRISTIN, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Antoine SCHERMESSER SCHOFF, Mohammed ZAHID

Excusés : Olivier FERNANDEZ (pouvoir à Antoine SCHERMESSER SCHOFF), Laurence BOUCHARD (pouvoir à Yves CRISTIN)

Absents : Arnold MORANDAT, Anabela FOREY

Lors de la séance du **27 avril 2023 à 20h15**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la mairie salle du conseil, a étudié les dossiers suivants :

- 1) **Approbation** du compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2023
- 2) **Rajout à l'ordre du jour, adopté à l'unanimité** :
 - Demande de subvention pour la mise en valeur du poids public du beffroi
 - Convention de bail pour la pose d'une antenne relais
- 3) **GRAND BOURG AGGLOMERATION** demande le transfert de l'exercice du droit de préemption urbain sur la zone artisanale de Lent. Le conseil municipal souhaite garder cette compétence.
- 4) **Préfecture** – la nomination de 2 personnes et 2 suppléants a été réalisée pour la commission électorale.
 - Conseillers municipaux : Patrick FOURNIER, suppléante Laurence BOUCHARD
 - Délégué de l'administration : Georgette FRUCTUS, suppléante Andrée BAILLY
- 5) **Demande de subvention pour la mise en valeur du poids public du beffroi.** Le Maire informe l'assemblée que L'association Lent Patrimoine et la commune de Lent souhaitent mettre en valeur le poids public du beffroi. Ce dispositif a été utilisé par un grand nombre d'habitants de Lent et les voyageurs de passage pendant plus de 100 ans.

Le projet est l'installation d'une baie vitrée remplaçant le volet, l'encadrement en pierre va être remis en état. Le local abritant la bascule sera nettoyé, repeint et un éclairage déclenché par un détecteur extérieur permettra aux curieux de voir cette bascule.

Un panneau explicatif sur le mur du beffroi informera les passants de l'histoire de ce bâtiment et du poids public. Un QR Code renverra vers le site de la mairie pour découvrir le travail de recherche des élèves de l'école de Lent.

L'association Lent Patrimoine s'engage à financer la part H.T. restante après subvention.

Le plan de financement se décompose ainsi :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Mise en valeur du poids public du beffroi	1 929.33 €	Département 01	30 %	578.80 €
		Autofinancement de la commune	70 %	1 350.53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de mise en valeur du poids public du beffroi du village, ainsi que le plan de financement ci-dessus,

SOLLICITE une subvention pour la mise en valeur du poids public du beffroi de la commune, au Département de l'Ain et à tout autre organisme susceptible de recevoir la demande,

CHARGE le maire d'établir et de signer tout document s'y afférent.

6) Convention de bail pour la pose d'une antenne relais : Le Maire informe l'assemblée que la société Bouygues Telecom et Snaf Télécom ont pris contact avec la commune dans le cadre d'une couverture CROZON, réseau mutualisé entre Bouygues Telecom et SFR.

Le nombre d'utilisateurs et le besoin en données mobiles sont croissants sur la commune.

Bouygues Télécom a été désigné opérateur leader sur le secteur et doit construire une antenne relais pour le compte des deux opérateurs afin de développer et améliorer la couverture de téléphonie mobile.

Après discussion, une parcelle pourrait convenir pour couvrir la commune et le hameau de Longchamp situé plus au Nord, Section A 324 la Prairie

Cette parcelle serait occupée sur 63 m² environ pour un pylône de 36 mètres.

Un contrat de bail sera établi avec la société CELLNEX France INFRASTRUCTURES sise 58 avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt, pour une période de 12 ans, avec un loyer annuel de 4 200 € net révisé automatiquement chaque année de 2 %.

L'augmentation s'appliquera le 1^{er} janvier de chaque année à compter du 1^{er} janvier de la deuxième année suivant l'entrée en vigueur de la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE son accord pour la localisation des infrastructures citées ci-dessus, sous réserve des préconisations d'installation du service ADS de Bourg en Bresse

ACCEPTÉ qu'un contrat de bail soit établi pour une période de 12 ans avec un loyer annuel de 4 200 € net révisé automatiquement chaque année de 2 %.

L'augmentation s'appliquera le 1^{er} janvier de chaque année à compter du 1^{er} janvier de la deuxième année suivant l'entrée en vigueur de la convention.

CHARGE le Maire de signer tout document s'y afférent.

7) La SEMCODA sollicite l'avis de la commune concernant la vente de 2 appartements situés 682 « Le Clos du Roy ». Le conseil municipal donne un avis favorable à cette vente.

8) AIRE DE JEUX – les relevés topographiques sont terminés. Le maître d'œuvre a été sélectionné. Le début des travaux devrait commencer en septembre.

QUESTIONS DIVERSES :

Dates des prochains conseils municipaux 2023

- 25 mai 18h45, 29 juin, 20 juillet, 7 septembre
- Les travaux dans la cour de l'école sont terminés. Une fuite d'eau sur un tuyau de canalisation avait été repérée
- La prévision d'une campagne de « nettoyage de printemps » est en cours pour l'année 2024
- Il est envisagé d'installer des bancs entre la salle des fêtes et la place du marché
- Les Couvandières, après le pont, il a été constaté une décharge sauvage
- Travaux de voirie : le dossier est en cours
- La mairie, la cantine et l'école primaire ont été équipées de capteurs et d'actionneurs autonomes reliés à une box, elle-même reliée par 4G ou wifi à une intelligence artificielle et à une interface web afin de piloter à distance les installations de chauffage et de ce fait, réduire les coûts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15